

CDDH comments on Recommendation of the Congress of Local and Regional Authorities [510\(2024\)](#) Local and Regional Authorities as Actors and Guarantors of the Rule of Law / Commentaires du CDDH sur la Recommandation du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux [510\(2024\)](#) Réponses locales et régionales aux catastrophes naturelles et aux aléas climatiques : de la préparation aux risques à la résilience

<p>1. The CDDH takes note of Recommendation 510 (2024) of the Congress of Local and Regional Authorities, "Local and regional responses to natural disasters and climate hazards: from risk preparedness to resilience". Recalling its own work on human rights in situations of crisis and on human rights and the environment, the CDDH agrees with the Congress on the crucial importance of local and regional authorities in responding to natural disasters and climate hazards.</p> <p>2. In particular, the CDDH draws attention to the following instruments that it prepared for the Committee of Ministers and which are of particular relevance in the present context:</p> <ul style="list-style-type: none"> - The appendix to Committee of Ministers Recommendation CM/Rec(2022)20 to member States on human rights and the protection of the environment sets out detailed recommendations, principles and guidance. This appendix notes that, "Taking into consideration their vital role in the protection of the environment, member States should consult and co-operate in the implementation of this recommendation with sub-national entities, civil society, national human rights institutions, regional institutions for the protection and promotion of human rights, environmental human rights defenders, economic stakeholders, indigenous peoples and local communities, cities and regions." - On 6 March 2024, the Committee of Ministers adopted the Toolkit for human rights impact assessment of the measures taken by the State in situations of crisis. The stated objective of this Toolkit is to serve as a practical tool to assist officials in the decision-making process related to the adoption of measures to respond to a situation of crisis in a manner that incorporates human rights. The primary audience for the Toolkit is defined as being 	<p>1. Le CDDH prend note de la Recommandation 510 (2024) du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, « Réponses locales et régionales aux catastrophes naturelles et aux aléas climatiques : de la préparation aux risques à la résilience ». Rappelant ses propres travaux sur les droits humains en situations de crise et sur les droits humains et l'environnement, le CDDH partage l'avis du Congrès sur l'importance cruciale que jouent les collectivités locales et régionales dans la réponse aux catastrophes naturelles et aux aléas climatiques.</p> <p>2. En particulier, le CDDH attire l'attention sur les instruments suivants qu'il a préparés pour le Comité des Ministres et qui sont particulièrement pertinents dans le contexte actuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'annexe à la Recommandation CM/Rec(2022)20 du Comité des Ministres aux États membres sur les droits de l'homme et la protection de l'environnement présente des recommandations, des principes et des orientations détaillées. Cette annexe note qu', « en tenant compte de leur rôle essentiel dans la protection de l'environnement, les États membres devraient consulter les entités infranationales, la société civile, les institutions nationales des droits de l'homme, les institutions régionales pour la protection et la promotion des droits de l'homme, les défenseurs des droits de l'homme liés à l'environnement, les acteurs économiques, les peuples autochtones et les communautés locales, les villes et les régions, et coopérer avec eux pour la mise en œuvre de la présente recommandation ». - Le 6 mars 2024, le Comité des Ministres a adopté la Boîte à outils pour l'évaluation de l'impact sur les droits humains des mesures prises par l'État en situation de crise. Le principal objectif de cette boîte à outils est de servir d'outil pratique pour aider les responsables publics dans le processus de prise de décision lié à l'adoption de mesures pour répondre à une situation de crise d'une manière qui intègre les droits humains. Le public principal de la boîte à outils comprend
--	--

<p>civil servants, public officials, policy makers, legislators and others who are involved in emergency planning, drafting and applying measures that are adopted in relation to a crisis. The Toolkit would be equally relevant for such persons when working in the context of local or regional authorities; it is not intended solely for those working at the national level.</p> <ul style="list-style-type: none"> - The CDDH Drafting Group on human rights in situations of crisis (CDDH-SCR) has recently finished preparing a <u>Draft Committee of Ministers Recommendation to member States on the effective protection of human rights in situations of crisis</u>. The draft explanatory report accompanying this recommendation proposes that "Member States should recognise the important role that local authorities play in addressing a situation of crisis. Quite often, the first line of response lies at the local level where authorities are in direct contact with the population and well-placed to understand and address specific challenges posed either by the situation of crisis or the measures which need to be taken in response. In this regard, while responding to a situation of crisis may involve the introduction of uniform measures throughout the country, the role of local authorities should be preserved, and local autonomy should not be undermined. [...] Member] States should ensure that local authorities can continue to perform their role of providing indispensable public services and should adopt appropriate measures to support them in tackling the situation of crisis at hand, including by maintaining adequate funding and refraining from excessive supervision." The CDDH will examine the draft recommendation at its forthcoming plenary meeting (25–28 June 2024), with a view to transmitting it to the Committee of Ministers for adoption. <p>3. As regards paragraph 4 of the Congress recommendation, the CDDH notes that the CDDH-SCR and CDDH-ENV drafting groups have both completed the tasks that the CDDH had allocated to them and are not expected to hold any further meetings. The CDDH is expected to examine the final results of these two groups work at its plenary meeting in June 2024, and in doing so it will take the Congress recommendation into account.</p>	<p>les fonctionnaires, les agents publics, les décideurs politiques, les législateurs et autres personnes impliquées dans la planification d'urgence, l'élaboration et l'application des mesures adoptées dans le cadre d'une crise. La boîte à outils est tout aussi pertinente pour ce public lorsqu'il exerce dans le contexte d'autorités locales ou régionales ; elle n'est pas destinée uniquement à ceux qui exercent au niveau national.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Groupe de rédaction du CDDH sur les droits humains en situation de crise (CDDH-SCR) a récemment achevé la préparation d'un <u>projet de Recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur la protection effective des droits de l'homme en situation de crise</u>. Le projet de rapport explicatif accompagnant cette recommandation propose que « les États membres devraient reconnaître le rôle important que jouent les autorités locales dans la gestion d'une situation de crise. Très souvent, la première ligne de réponse se situe au niveau local, où les autorités sont en contact direct avec la population et sont bien placées pour comprendre et relever les défis spécifiques posés par la situation de crise ou les mesures qui doivent être prises pour y faire face. À cet égard, si la réponse à une situation de crise peut impliquer l'introduction de mesures uniformes dans l'ensemble du pays, le rôle des autorités locales devrait être préservé et l'autonomie locale ne devrait pas être compromise. Les Etats [membres] devraient veiller à ce que les autorités locales puissent continuer à jouer leur rôle de prestataires de services publics indispensables et devraient adopter des mesures appropriées pour les aider à faire face à la situation de crise, notamment en maintenant un financement adéquat et en s'abstenant d'une supervision excessive. » Le CDDH examinera le projet de recommandation lors de sa prochaine réunion plénière (25-28 juin 2024), en vue de le transmettre au Comité des Ministres pour adoption. <p>3. En ce qui concerne le paragraphe 4 de la recommandation du Congrès, le CDDH note que les groupes de rédaction CDDH-SCR et CDDH-ENV ont tous deux achevé les tâches que le CDDH leur avait attribuées et ne devraient plus tenir de réunion. Le CDDH devrait examiner les résultats finaux des travaux de ces deux groupes lors de sa réunion plénière de juin 2024 et, ce faisant, il tiendra compte de la recommandation du Congrès.</p>
--	--